

**Création**: 08/05/2008 **Révision**: 10/12/2019

## **CONSIGNES DE SECURITE**

## A L'ATTENTION DES CHAUFFEURS ROUTIERS



Vitesse Limitée à 10 Km/h

Accès aux ateliers strictement interdit aux personnes non autorisées.

HORAIRES D'OUVERTURE Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : Vendredi : 7h30 / 11h30 - 12h15 / 16h

7h30 / 11h30

- A votre arrivée dirigez-vous à la porte réception/expédition. En cas d'absence du responsable, adressez-vous à l'accueil (bureaux).
- L'entrée dans les ateliers est strictement interdite.
- L'accès aux portails ateliers est autorisé uniquement après l'accord du personnel ROFORGE.
- Obligation aux personnes accompagnantes de rester dans la cabine.
- Ne vous laissez jamais guider par l'arrière.
- Manœuvrez en marche arrière avec les feux de détresse.
- **Couper** le moteur et mettre le frein de parking.
- **Descendez** de votre camion face à la cabine attention à la circulation des autres véhicules (ne pas sauter de la cabine ou de la remorque).
- Interdiction formelle d'utiliser : chariots automoteurs et ponts roulant.
- Les opérations de levage pour le chargement/déchargement sont effectuées par le personnel de ROFORGE.
- Le chauffeur ne doit pas se trouver dans la remorque lors de la manutention et de l'élévation d'une charge.
- Lors des chargements vérifier la répartition et la stabilité de la marchandise ainsi que le poids maxi admis par la remorque PTRA (poids total roulant autorise).
- Après le chargement contrôler le calage et l'arrimage avant la signature du bordereau de transport.
- Lors de chargements et déchargements, si des marchandises n'appartenant pas à ROFORGE doivent être déplacées, ROFORGE décline toute responsabilité quant à ces manutentions.
- Livraisons de barres et tubes avec élingues à usage unique : veiller à un élingage suivant les règles de l'art. Un minimum de 2 élingues est nécessaire pour assurer la stabilité de ce type de marchandises.